

## Libération de la parole politique ?

### *Pluralisme radiophonique et transitions politiques en Afrique Noire*

Katherine VERRIER\*

***Résumé** : Tout d'abord, nous présentons un bref état des lieux quant à l'étendue du pluralisme radiophonique, qui soulignera certaines des stratégies des pouvoirs africains pour retarder, voire éviter, la perte du monopole de la parole. Le pluralisme radiophonique ne semble pas s'être accompagné d'une libération de la parole politique, mais nous tenterons de démontrer qu'il n'en est pas moins un enjeu politique de taille, qui doit s'analyser dans son contexte, et qui participe à une restructuration des champs socio-politiques. Nous insisterons sur les limites inhérentes à certains écrits de science politique quant au rôle du pluralisme radiophonique dans les nouvelles démocraties, notamment sur les approches des processus de transitions politiques identifiant comme site principal de changement la société dite civile. Pour terminer, nous nous attarderons sur les contextes politiques africains et sur certaines dynamiques politiques propres. Puisque nous parlons ici d'un processus en déroulement, nous devons pourtant préciser que nos conclusions ne se prétendent qu'incomplètes, partielles et provisoires.*

Les débuts de la libéralisation des ondes en Afrique subsaharienne sont assez récents, tributaires des processus de réorganisation des sphères politique et économique. Ils furent mis en branle à la suite des épisodes de transitions politiques et de l'adoption des nouvelles constitutions allouant une plus grande liberté d'expression. Selon Reporters sans

---

\* Doctorante en sciences politiques, Montréal, Canada.

frontières, la libéralisation des ondes au sud du Sahara représente un des trois défis majeurs auxquels les professionnels des médias sont confrontés, à l'instar de la consolidation de la presse privée et du développement du réseau Internet<sup>1</sup>.

Par ailleurs, les politologues s'intéressant à l'Afrique noire accordent maintenant une importance au processus d'instauration d'un certain pluralisme dans le secteur audiovisuel, alors que la libéralisation de la radiodiffusion est devenue un critère utilisé par les institutions internationales pour évaluer le degré de tolérance de la liberté d'expression dans les États africains. Pourtant la science politique (non pas uniquement celle empruntant l'Afrique comme terrain d'analyse, mais l'ensemble de la discipline), n'a que rarement tourné son regard vers les médias publics, privés ou communautaires, dont la radio, pour comprendre comment ils opèrent sur une longue période, puis en des circonstances de changements politiques majeurs, ou encore pour saisir leurs relations avec le pouvoir et sa structure. En outre, les théories de la communication de masse n'ont en général pas vu d'enjeux politiques ni accordé d'importance à la question du pouvoir<sup>2</sup>. Ainsi, l'actuel intérêt pour la radiodiffusion africaine reste à la fois nouveau et embryonnaire et peu de recherches sérieuses sur les conséquences politiques d'une libéralisation des ondes furent produites jusqu'à présent.

Pourtant, les usagers ont maintenant accès, dans plusieurs pays africains, à des sources d'information alternatives à celles des États jusqu'à tout récemment autoritaires, alors que des institutions et mécanismes juridiques sont mis en place pour permettre la prolifération de stations échappant au contrôle de l'État. Il s'agit là d'un changement qui aura probablement des conséquences importantes tant sur la perception du politique et de la politique que sur les comportements individuels des citoyens africains.

Traiter des conséquences du pluralisme radiophonique devrait s'accompagner, pour éviter de trop simplifier notre recherche, d'une

---

<sup>1</sup>. Reporters sans frontières (1997). *Rapport 1997 : La liberté de la presse dans le monde*. (Avec le soutien du journal *Le Monde*). Paris : Reporters sans frontières, p. 23.

<sup>2</sup>. Tel que suggéré par Downing, J. (1996). *Internationalizing Media Theory : Transition, Power, Culture : Reflections on Media in Russia, Poland and Hungary 1980-95*. London : Sage Publications, p. 234 et X.

Pour de bonnes synthèses, voir ; Collins, R., dir. (1986). *Media, Culture and Society : A Critical Reader*. Londres : Sage Publications ; et Marris, P. et Thornham, S. dir. (1996) *Media Studies : A Reader*. Edimbourg : Edinburgh University Press.

analyse des processus et espaces de communication entre gouvernants et gouvernés, entre société et État. Dans une période de transition politique, il devrait aussi être question du rôle des moyens de communications dans la formation de certains choix et de certaines stratégies par les acteurs politiques. Ce serait néanmoins faire preuve d'une ambition excessive que de penser pouvoir couvrir ici de tels sujets.

Remarquons simplement que les citoyens africains dépendent largement des médias de communication de masse pour l'accès au matériau servant à la construction de leur compréhension et de leurs évaluations des structures politiques, des politiques publiques, des acteurs et des événements<sup>3</sup>. Les médias restent un rouage essentiel au fonctionnement des démocraties contemporaines, peu importe leur localisation géographique. La question des conséquences politiques de la libéralisation des ondes mérite donc plus d'attention qu'elle n'en a reçue jusqu'à maintenant. Ces processus de libéralisation apportent-ils des altérations importantes aux paysages audiovisuels africains ? Quelles sont leurs implications politiques ? Mettent-ils en scène un élargissement de l'espace de débat ? Nous ne tenterons pas ici de présenter une liste exhaustive des stations privées auxquelles les usagers africains ont nouvellement accès. Nous essaierons seulement d'esquisser une ébauche des relations entre pluralisme radiophonique et contexte politique dans les états d'Afrique noire.

Le pluralisme radiophonique ne semble pas s'être accompagné d'une libération de la parole politique, mais nous tenterons de démontrer qu'il n'en est pas moins un enjeu politique de taille, qui doit s'analyser dans son contexte, et qui participe à une restructuration des champs socio-politiques. Nous insisterons sur les limites inhérentes à certains écrits de science politique quant au rôle du pluralisme radiophonique dans les nouvelles démocraties, notamment sur les approches des processus de transitions politiques identifiant comme site principal de changement la société dite civile. Pour terminer, nous nous attarderons sur les contextes politiques africains et sur certaines dynamiques politiques propres. Mais tout d'abord, présentons un bref état des lieux quant à l'étendue du pluralisme radiophonique, qui soulignera certaines des stratégies des pouvoirs africains pour retarder, voire éviter, la perte du monopole de la parole. Puisque nous parlons ici d'un processus en déroulement, nous

---

<sup>3</sup>. Washburn, P. C. (1995). "Democracy and Media Ownership : A Comparison of Commercial, Public and Government Broadcast News". *Media, Culture and Society*, vol. 17, p. 647.

devons pourtant préciser que nos conclusions ne se prétendent qu'incomplètes, partielles et provisoires<sup>4</sup>.

### **Le pluralisme radiophonique : état des lieux**

Si le pluralisme radiophonique reste récent, l'impact de la radio en Afrique noire fut néanmoins exploré grâce aux différents paradigmes, concurrents ou successifs, répondant aux préoccupations variées des sciences sociales. En quelques mots, nous pouvons souligner que les approches dans la mouvance du paradigme de la modernisation, ne virent en la radio que sa capacité potentielle à induire une transition rapide de la "tradition" à la "modernité". Les nombreux projets éducatifs de l'UNESCO, mis sur pied en Afrique noire d'après les théories et modèles de Lerner et Schramm et repris dans le rapport Mac Bride, témoignent de cet *ethos* modernisationniste<sup>5</sup>. Le paradigme des *dépendantista*, quant à lui, souligna plutôt l'importance d'identifier l'émetteur (ou les émetteurs en tant que "classe") du message transmis<sup>6</sup>. De nombreuses voix critiques s'élevèrent contre ces deux paradigmes, l'une d'entre elles les accusant d'avoir négligé le rôle potentiel des médias de communication "indigènes" pour la transmission de messages à caractère éducatif. Pourtant, ni l'alternative dépendantiste ni la critique culturaliste<sup>7</sup> ne révisèrent les fondements épistémologiques des modernisationnistes, tous partageant la croyance en la validité de la radio comme moyen d'induire des changements sociaux importants et de procéder sur le long terme à une tentative de restructuration du social<sup>8</sup>.

Récemment, avec les nombreuses tentatives de décentrer les analyses vers un niveau plus micro, en contact avec les narrations des populations locales, et avec la prégnance des approches constructivistes, il a été question du rôle joué par la radio dans la définition des communautés

---

<sup>4</sup>. Il a été difficile d'obtenir des informations très récentes, toujours actuelles et surtout fiables, quant au nombre de nouvelles stations de radio et à l'étendue des modifications légales et constitutionnelles, la littérature traitant surtout de la liberté de la presse.

<sup>5</sup>. Tudesq, A.-J. (1983). *La radio en Afrique noire*. Paris : Éditions A. Pedone ; (1991). "Média et développement en Afrique noire : Enjeux et réalités". *Mondes en développement*, tome 19, n° 73, Information et média en Afrique noire ; et West, H. G. et Fair, J. E. (1993). "Development Communication and Popular Resistance in Africa : An Examination of the Struggle over Tradition and Modernity Through Media", *African Studies Review*, vol. 36, n° 1.

<sup>6</sup>. *Ibid.*

<sup>7</sup>. Ansu-Kyeremeh, K. (1992). "Cultural Aspects of Constraints on Village Education by Radio". *Media, Culture and Society*, vol. 14, p. 111-128.

<sup>8</sup>. West, H. G. et Fair, J. E., *op. cit.*

nationales<sup>9</sup>. Il est vrai que l'histoire de la radio est très étroitement liée à l'histoire du développement des États africains : elle fut tout à la fois instrument de propagande, vecteur des idéologies nationalistes, instrument de mobilisation politique et outil de diffusion du culte de la personnalité, en bref un instrument pour atteindre la "masse". La radio semble donc, dès ses débuts modernes, diffuser un message bien précis : celui de l'État.

Finalement, l'histoire du rapport entre stations de radio publiques et États africains depuis les indépendances, voire l'impact sur l'électorat de la couverture médiatique publique lors des élections tenues depuis le début des années 90, ainsi que les conséquences pour les usagers des entraves étatiques à la libre circulation de l'information, indiquent tous le rôle clé du monopole étatique sur les moyens de communication dans la perpétuation des régimes autoritaires. Le monopole étatique sur la production de l'information et le refus de toute dissidence ont certainement joué un rôle dans la reproduction politique des systèmes autoritaires. En Afrique du Sud, par exemple, la radio fit partie intégrante de la *Total Strategy*. Sous le régime de P. Botha, une station privée vit le jour grâce à une lacune dans la législation en vigueur à l'époque. Les lois régissant alors l'allocation de fréquences visaient en effet à interdire l'établissement de toutes stations, mises à part les stations locales de la *South African Broadcasting Corporation* (SABC). Pourtant les *homelands*, à qui une marge d'autonomie avait été imposée, échappaient *de facto* à ce cadre légal et pouvaient octroyer des licences de radiodiffusion. Ainsi, une station entièrement privée et commerciale, basée à Umtata et à Durban et appelée *Capital Radio*, fut mise sur pied par du personnel majoritairement blanc, grâce à une entente entre le Transkei Development Corporation et un syndicat de Cape Town, et commença à diffuser en AM sur toute l'Afrique du Sud, avec un signal FM pour le Transkei. La station, établie dans un *homeland*, échappait donc à tout contrôle de l'État et peu à peu devint connue pour la qualité de ses informations sur les événements politiques de l'Afrique du Sud sous l'apartheid. Botha, de plus en plus irrité par les nouvelles à teneur politique et par les affirmations des animateurs, en vint à leur proposer (il ne pouvait le leur imposer) une couverture nationale en FM, en contrepartie d'une programmation dorénavant limitée à des émissions musicales dépourvues de toute diffusion d'informations politiques. Bien qu'ayant certainement un impact réel marginal, la virtualité d'une source

---

<sup>9</sup>. Spitulnik, D. (1994). "Radio Cycles and Recyclings in Zambia : Public Words, Popular Critiques and National Communities". *Passages*, vol. 8, p. 10-12.

d'information alternative, critique des politiques gouvernementales à grande diffusion et à impact important fut suffisante pour justifier l'offre du gouvernement<sup>10</sup>.

La multiplication récente des stations de radio reste quant à elle difficile à quantifier. Nous n'avons pas réussi à trouver d'organisation s'occupant exclusivement de la question du pluralisme radiophonique dans les pays en voie de développement, la plupart des organismes s'occupant de la liberté d'expression se concentrant sur la presse écrite<sup>11</sup>. Le *Radio and TV Handbook*<sup>12</sup>, bonne source d'information présentant une liste exhaustive des stations de radio en Afrique noire jusqu'en 1993, date à laquelle la prolifération des stations s'est accélérée rendant impossible la production d'une liste complète, estime à moins d'une centaine le nombre de radios privées (commerciales et communautaires) en 1995, émettant en modulation de fréquence en Afrique noire<sup>13</sup>. Cette approximation se situe probablement en deçà du nombre actuel réel, d'une part car elle oublie certainement bon nombre de petites stations communautaires ou régionales, d'autre part simplement parce que, depuis les deux dernières années, le nombre aura continué à progresser. De surcroît, comme cela arrive fréquemment dans les écrits sur les radios africaines, le statut de chaque station, privée ou gouvernementale, est souvent peu clair. Le rapport du sous-comité aux affaires africaines américain chiffre quant à lui le nombre de stations à plus de 137, réparties dans 27 pays<sup>14</sup>. Par ailleurs, Reporters sans frontières ne publie pas de liste exhaustive des médias de chaque pays, mais donne un aperçu du paysage médiatique, incluant dans la plupart des cas une mention à propos de la liberté radiophonique et du nombre de stations privées. Ainsi, si l'on regarde le nombre pour tous les pays africains inclus dans le répertoire *Rapport 1997 : La liberté de la presse dans le monde*, nous obtenons à peu près 155 stations de radio, nombre lui aussi sous-estimé puisque la liste des États africains couverts n'est pas exhaustive et qu'il est rarement fait mention des stations régionales. Finalement, selon l'estimation de

---

10. Carver, R. (1995). "South Africa". In : Article 19 et Index on censorship. *Who Rules the Airwaves? Broadcasting in Africa*. Londres : Article 19, p. 90-91.

11. Selon Reporters sans frontières, la Fédération internationale des journalistes aurait publié en 1996 un répertoire des médias, que nous n'avons pu obtenir.

12. Sennitt, A. G., dir. (1996). *World Radio TV Handbook*, vol 50. Pays-Bas : Billboard Books.

13. Excluant les "relay-stations" et les stations publiques, mais incluant les stations de Africa N° 1 et de RFI en FM.

14. *Role of radio in Africa*. (1996). Hearing Before The Subcommittee on African Affairs of The Committee on Foreign Relations. United States Senate. March 28, 1996. Washington : U.S. Government Printing Office, p. 9.

G. Mytton de la British Broadcasting Corporation (BBC)<sup>15</sup>, une évaluation adéquate du nombre de radio privées, c'est-à-dire non-étatiques, communautaires et commerciales, s'approcherait plutôt actuellement des 300, alors qu'en 1991 il était question de 20 et, en 1988, de quatre seulement. Cette estimation, qui peut sembler à première vue très élevée, s'approche probablement beaucoup de la réalité actuelle du continent et illustre la croissance marquée du nombre de stations de radio depuis ces quelques dernières années.

Deux ouvrages sérieux permettent d'évaluer l'étendue des processus de codification de l'encadrement légal nécessaire à la libéralisation des fréquences, de façon à fournir une procédure transparente minimisant l'intervention directe des gouvernements quant au choix des propriétaires de stations et à la sélection de la programmation. Il s'agit des volumes *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, en deux tomes publiés en 1993 et de *Who Rules the Airwaves ? Broadcasting in Africa*, publié en 1995<sup>16</sup>. L'ensemble des 15 États de l'Afrique de l'Ouest est inclus dans les deux tomes sur le pluralisme radiophonique et les différentes études s'attardent, avec un grand souci de détails, à la fois sur le cadre politique, juridique et institutionnel, ainsi que sur chacune des stations des paysages radiophoniques nationaux. *Who Rule the Airwaves* traite par contre des processus de réformes des organes étatiques de radio-télévision en corporations publiques, au sens de service au public, avec certains détails sur les avancées dans la libéralisation des ondes, et ce pour l'Afrique orientale (excluant la Corne) et australe. Ces ouvrages, bien que quelque peu dépassés par la rapidité des événements et ne permettant de procéder à certaines généralisations qu'avec précaution, laissent pourtant percevoir l'extrême réticence des gouvernements actuels, pour des raisons politiques, à aller de l'avant pour une libéralisation totale des ondes permettant un pluralisme radiophonique avec des stations commerciales, communautaires et publiques. Ainsi, alors que vers le nord du continent le Mali et le Burkina Faso<sup>17</sup> sont tous deux remarquables par leur pluralisme radiophonique, plus au sud, seules la Namibie et l'Afrique du Sud font bonne figure. La Namibie présente en effet un cas exemplaire d'ouverture radiophonique depuis 1990, alors que

---

<sup>15</sup>. La BBC (Monitoring Service) publie aussi le *World Media*.

<sup>16</sup>. Article 19 et index on censorship (1995). *Who Rules the Airwaves ? Broadcasting in Africa*. Londres : Article 19 ; et Institut Panos Paris et Union des journalistes d'Afrique de l'Ouest (1993). *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, tomes 1 et 2. Paris : L'Harmattan.

<sup>17</sup>. Lake, R. (1993). "Burkina Faso : pluralisme radiophonique". In : Institut Panos Paris et Union des journalistes d'Afrique de l'Ouest, *op. cit.*, tome 1, p.1-35 ; et Lake, R. (1993). "Mali : le pluralisme radiophonique". *Ibid.*, tome 2, p. 16-52.

l'Afrique du Sud est le seul pays de la région à avoir adopté un *Freedom of Information Act* et à avoir institué un comité indépendant responsable à la fois des radios communautaires, commerciales, de la *South African Broadcasting Corporation* (SABC) et de l'octroi des nouvelles fréquences<sup>18</sup>.

Le maintien de la mainmise de l'État sur le secteur audiovisuel se manifeste dans la majorité des États par différents procédés qui s'apparentent à des stratégies pour éviter ou retarder la perte du monopole de la parole publique. Il est possible que les gouvernements refusent d'allouer un espace radiophonique aux acteurs privés en attendant la mise sur pied d'un organisme de régulation autonome, mais il est aussi très fréquent que l'État décide plutôt, après un processus douteux, d'octroyer certaines fréquences à de nouvelles stations privées, tout en retardant délibérément la mise sur pied d'un organisme autonome chargé de la supervision du secteur audiovisuel. Dans ce cas, les nouvelles stations privées relèvent directement du Ministère de l'Information ou des Affaires Présidentielles et les stations, bien que privées, ne sont de toute évidence pas libres dans le choix de leur programmation.

Les gouvernements qui acceptent de donner la permission à des stations privées de diffuser laissent planer ambiguïtés et doutes quant à la marge critique pouvant être exercée par ces nouvelles stations, qui se cantonnent le plus souvent à une ligne éditoriale ouvertement apolitique et à la diffusion de nouveautés musicales visant à divertir.

A propos du Bénin par exemple, qui connaît actuellement un épisode de multipartisme avec alternance à la tête de l'État, il est conclu que : "en dépit de l'existence d'un organe ad hoc (le Conseil National de l'Audiovisuel et de la Communication) et de l'instauration de procédures spécifiques pour l'accès aux médias lors des campagnes électorales, Le pouvoir politique ne semble pas vouloir renoncer à ses prérogatives sur la radio et en matière d'information et se montre rétif à une autonomie complète des médias"<sup>19</sup>. En 1996, l'audiovisuel attendait toujours le feu vert du Parlement pour accéder à une libéralisation réclamée depuis six ans<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup>. Reporters sans frontières, *op. cit.*, p. 65 et 93.

<sup>19</sup>. Vitlin, T. (1993). "Bénin : Le pluralisme radiophonique". In : Institut Panos Paris et Union des journalistes d'Afrique de l'Ouest, *op. cit.*, tome 1, p. 2.

<sup>20</sup>. Reporters sans frontières, *op. cit.*, p. 31.

Le système politique du Zimbabwe, complètement verrouillé par le haut, ne saurait lui non plus tolérer la virtualité d'un site d'expression de la dissidence, particulièrement sur les ondes qui peuvent atteindre une grande partie de la population. L'aversion de Mugabe pour le pluralisme radiophonique s'explique certainement en partie par la lutte de la libération et le rôle qu'y joua *The Voice of Zimbabwe*. Dans une tentative quasi-désespérée de faire bouger le gouvernement, la Cour Suprême du Zimbabwe déclara, en décembre 1995, inconstitutionnel le monopole gouvernemental sur le secteur des télécommunications, précisant qu'un tel monopole ne pouvait se justifier dans une société démocratique<sup>21</sup>. La situation n'est guère meilleure au Kenya, où : "*The government fear of the challenge posed by independant broadcasting in Kenya has prevented the emergence of private radio stations, despite the stated committment of the ruling Kenya African National Union (KANU) to fundamental freedoms*"<sup>22</sup>.

En Côte d'Ivoire un cas légèrement différent se présente : d'une part non seulement le secteur de l'audiovisuel relève-t-il de l'État, mais la loi sur l'Audiovisuel de 1991 prévoit des peines de prison pour toutes personnes diffusant leurs propres émissions télévisées ou radiophoniques<sup>23</sup> ; d'autre part, alors que le Conseil National de la Communication Audio-Visuelle ne semble pas devenir opérationnel, le gouvernement ivoirien, voulant démontrer sa bonne volonté, alloue en 1992 l'autorisation à cinq stations privées commerciales d'émettre en modulation de fréquence. Ces cinq stations, qui coexistent maintenant avec *Radio Espoir*, station religieuse octroyée au Vatican en contrepartie de la construction de la cathédrale de Yamoussoukro, sont presque toutes entre les mains de capitaux étrangers et n'ont pour seul but que le divertissement de leurs auditeurs<sup>24</sup>. Nous pouvons donc penser que leurs propriétaires, français ou autre, ne gagneraient rien à permettre la diffusion de controverses politiques sur leurs ondes.

Une conclusion semblable s'appliquait au Sénégal jusqu'en 1995 où, en dépit de son statut de modèle démocratique avec une presse privée citée en exemple pour son dynamisme et sa pluralité : "L'État, souvent

---

21. Sibongo, D. et Lush, D. (1996). *So This Is Democracy ? State of The Media In Southern Africa 1996*. Namibia : The Media Institute of Southern Africa (MISA), p. XII.

22. Maja-Pearce, A. (1995). "Zimbabwe". In : Article 19 et Index on censorship, *op. cit.*, p. 33.

23. Reporters sans frontières, *op. cit.*, p. 51.

24. Vlttin, T. (1993). "Côte d'Ivoire : Le pluralisme radiophonique". In : Institut Panos Paris et Union des journalistes d'Afrique de l'Ouest, *op. cit.*, tome 1, p. 68.

confondu avec le gouvernement et le parti au pouvoir, exerçait un monopole de fait et de droit sur la communication audiovisuelle. La radiodiffusion était restée le monopole incontesté de l'État, depuis le début de l'indépendance. Le gouvernement sénégalais, alors qu'il n'autorisait toujours pas la création de radios privées par des nationaux, acceptait de concéder des fréquences ou des temps d'antenne à des radios étrangères. C'est ainsi que *RFI* et *Africa n° 1* émettent en modulation de fréquence sur toute la région de Dakar<sup>25</sup>. Depuis plusieurs radios privées nationales ont été créées dont les deux plus importantes sont liées à deux nouveaux journaux créés à la même période, *Sud FM* et *Wal Fadjiri*.

Mais les propriétaires étrangers ne sont pas les seuls à choisir d'éviter de se mêler au jeu politique africain. En effet, en *Zambie* le gouvernement de *Chiluba*, qui n'a pas encore accepté de créer un organisme autonome d'octroi des licences de radiodiffusion pour l'instauration de nouvelles stations, n'en a pas moins accordé certaines fréquences par le Ministère de l'Information et après un processus moins que transparent. Pourtant, si une licence fut octroyée en modulation de fréquence à une station privée, *Radio Phoenix*, appartenant à *Hickey Studio* et dont le propriétaire est connu pour ses affiliations politiques<sup>26</sup> pro-*Movement for Multi-Party Democracy* (MMD), il ne s'agit que d'une diffusion sur *Lusaka*, alors que *Christian Voice*, financée par des groupes pentecôtistes étrangers, obtint l'autorisation de transmettre en ondes courtes sur l'ensemble du territoire et en FM sur *Lusaka*. *M. Hickey*, désirant maintenir sa relation avec le gouvernement au beau fixe, imposa à sa station une ligne ouvertement apolitique.

Au *Togo*, quatre radios privées affirment ne se consacrer qu'au divertissement des auditeurs, alors qu'au *Nigéria* *Ray Power FM* se déclare elle aussi apolitique<sup>27</sup>. L'*Uganda* de *Museveni*, quant à lui, est le meilleur exemple pour illustrer les limites à la libéralisation radiophonique, à savoir le constat que la multiplication des stations de radio n'est pas automatiquement synonyme de libération de la parole politique. En effet, l'absence de tout commentaire politique sur les ondes des deux radios commerciales diffusant en FM démontre le peu de conséquences politiques d'une libéralisation des ondes. Comme l'explique *A. Maja-Pearce* : "*However, the absence of political commentary might*

---

<sup>25</sup> Ly, S. (1993). "Sénégal : Le pluralisme radiophonique". *Ibid.*, p. 105.

<sup>26</sup> La licence fut tout d'abord accordée à un autre homme d'affaire, qui se retira pour des raisons méconnues, et fut ensuite passée à *Harold Hickey*, de *Hickey Studio*.

<sup>27</sup> *Reporters sans frontières, op. cit.*, p. 116 et 91.

*itself constitute a political statement, especially given the secrecy surrounding the process of licence allocation*"<sup>28</sup>.

Par ailleurs, les conséquences pour les stations qui ne respectent pas le *modus vivendi* établi à la faveur des régimes en place sont réelles, soit sous forme de censure directe dans la programmation ou encore de fermeture des stations récalcitrantes.

Ainsi, au Niger où des radios communautaires indépendantes furent permises, le gouvernement imposa une interdiction de traiter du nouveau code de la famille sur les ondes, ne serait-ce que pour informer les auditeurs des ramifications légales, sociales et politiques de cette nouvelle législation<sup>29</sup>. Au Gabon, *Radio Soleil* se vit assener une interdiction de diffuser des émissions en direct, puis de retransmettre des émissions à caractère politique avec des invités extérieurs à la station, suite à un désaccord quelconque avec le gouvernement. Aux Comores, la radio privée *Tropic-FM* fut interdite sur décision du Ministre de l'Intérieur et tout son matériel fut saisi, pour raison de diffamation envers des membres du gouvernement, diffusion de fausses nouvelles, incitation au trouble de l'ordre public à la suite de la diffusion d'informations sur le train de vie de l'État et d'une émission arguant que la sécurité du chef de l'État était mal assurée. En Guinée-Conakry, le correspondant de RFI fut expulsé en 1996 pour ses propos politiques. À Madagascar, la seule radio privée fut menacée de fermeture si elle continuait à malmener le gouvernement<sup>30</sup>. Tout récemment *Radio Phoenix* en Zambie vit ses locaux brûlés dans des circonstances peu compréhensibles, mais à un moment où la situation politique était particulièrement tendue et peu propice à la critique gouvernementale, Chiluba ayant déclaré l'état d'urgence après une tentative de coup d'État. La station parvint à se re-localiser dans une maison privée et à reprendre la diffusion de sa programmation, mais le gouvernement ne tarda pas à lui interdire de retransmettre les informations achetées à la BBC.

Quant aux stations publiques, leur autonomie reste généralement nulle, et ce malgré les processus de transition démocratiques. Selon R. Carver pourtant, la libéralisation partielle consentie dans des circonstances souvent obscures n'est qu'une stratégie de la part des dirigeants : "*The*

---

<sup>28</sup>. Maja-Pearce, A. (1995). "Uganda". In : Article 19 et Index on censorship, *op. cit.*, p. 111.

<sup>29</sup>. Sandbrook, R. (1996). "Transitions Without Consolidation : Democratization in Six African Cases". *Third World Quarterly*, vol. 17, n° 1.

<sup>30</sup>. Reporters sans frontières, *op. cit.*, p. 62, 47, 67 et 80.

*new and more sophisticated approach - articulated, for exemple, by the Zambian Deputy Minister of Information - is to license commercial stations as an apparent token of good faith while retaining editorial control over the state broadcasting corporation*"<sup>31</sup>. La fonction essentielle de la *Zambian National Broadcasting Corporation (ZNBC)* reste, en dépit des avancées démocratiques, dans la ligne de pensée d'un régime autoritaire : "(...) *The government ought to have a mouthpiece to explain governmental policy to the people. (...) If all media are privately owned, they are not obliged to propagate government's views*"<sup>32</sup>.

### **Pluralisme radiophonique, démocratie, science politique**

Des arguments souvent similaires sont fréquemment repris par les politologues-africanistes au sujet de la relation entre pluralisme radiophonique et démocratie, arguments de nature causale reposant sur divers postulats n'ayant pas encore été vérifiés quant à la relation entre États africains et moyens de communication de masse, entre processus de communication et démocratie, entre pluralisme radiophonique et pluralité d'opinions, entre médium, contenu d'un message et effet sur les usagers. Nous tenterons d'explicitier plus clairement en vertu de quels postulats et paramètres d'analyse le pluralisme radiophonique et les processus de transitions politiques sont devenus concomitants, inséparables, voire même imbriqués dans une relation de cause à effet. Pour ce faire, nous examinerons certains textes représentatifs des analyses politiques du pluralisme radiophonique et nous tenterons simplement ici de souligner les limites aux conceptions en vigueur à propos des rôles politiques et sociaux de la radio et du pluralisme radiophonique.

L'impact qu'à sur les usagers le contrôle étatique des corporations audiovisuelles publiques, dans une situation où la mise sur pied de sources d'information privées est interdite, est évident : les usagers n'ont ni accès à des informations sur la situation politique, économique et sociale, ni à de l'information critique envers l'État et ses politiques, ni la possibilité de diffuser de quelconques critiques. Deux exemples des conséquences de la réticence gouvernementale à donner la parole à l'opposition peuvent être présentés. En Zambie, la *Zambia National Broadcasting Corporation (ZNBC)* appartenant à l'État et contrôlée par

---

<sup>31</sup>. Carver, R. (1995). "Trends and Themes in African Broadcasting". In : Article 19 et Index on censorship, *op. cit.*, p. 7.

<sup>32</sup>. Maja-Pearce, A. (1995). "Zambia". *Ibid.*, p. 120.

ce dernier refusa lors de la campagne électorale précédant les premières élections démocratiques de 1991 de présenter les annonces payées du MMD, et ce jusqu'à l'intervention de la Cour. La victoire du MMD à ces élections s'explique donc en partie par la véracité de son slogan, "*The Hour Has Come*", qui cristallisait entièrement le dégoût de la population vis-à-vis du parti unique. Mais en 1994, alors que le gouvernement du MMD et de F. Chiluba était déjà au pouvoir depuis quelques années et l'ancien parti unique, l'*United National Freedom Party* (UNIP) de K. Kaunda devenu l'opposition officielle, le MMD refusa d'octroyer à l'UNIP une licence de radiodiffusion, en dépit de la libéralisation des ondes déjà en vigueur pour les raisons exposées par F. Kasoma<sup>33</sup> :

*"Even in some very few cases where opposition parties are financially strong enough to have their own media, the governments of the day do everything within their power to ensure that the media from the opposition are either not there or, if they exist, do not operate effectively. Methods used include refusing to grant opposition parties licences to operate their own media".*

Par ailleurs, une étude sérieuse démontre que le contrôle gouvernemental sur la *Kenya Broadcasting Corporation* (KBC), en l'absence de sources d'informations alternatives, permit à la KANU d'atteindre entre 60 et 85 % de l'électorat lors des élections de 1992 et d'imposer une couverture des élections en sa faveur. La couverture de la KBC fut tellement biaisée en faveur du gouvernement de Daniel Arap Moi qu'un certain nombre de groupes poursuivirent la corporation en Cour suprême pour non-respect de ses propres obligations telles qu'inscrites dans le *KBC Act*<sup>34</sup>. Comme Maja-Pearce le précise :

*"It is impossible to judge with any degree of accuracy just how crucial control of the airwaves was to KANU's victory in the elections, especially when set against the various other ruses employed by the ruling elite in its determination to succeed itself. (...) KANU's determination to maintain its monopoly over the airwaves, even after the elections and in the face of at least one serious challenge by an applicant for an independent station*

---

33. Kasoma, F. P. (1995). "The Role of the Independent Media in Africa's Change to Democracy." *Media, Culture and Society*, vol. 17, p. 545-546.

34. Maja-Pearce, A. (1995). "Kenya." In : Article 19 et Index on censorship, *op. cit.*, p. 33. Selon cet acte, la corporation est tenue de : "*provide independent and impartial broadcasting services of information, education and entertainment, in English and Kiswahili and in such other languages as the Corporation may decide*". p. 36.

*suggests that the party understands the threat posed by the existence of independent radio*"<sup>35</sup>.

Ainsi, de situations autoritaires où une seule source d'information impose une narration arbitraire et très souvent fausse des événements politiques, il est quelque peu hâtivement conclu par certains analystes que la libéralisation des ondes entraînerait à la fois la multiplication des stations de radio, l'amélioration de la qualité des informations transmises aux usagers, ainsi que la multiplication des discours critiques envers l'État. La fin du monopole étatique sur les médias devrait être un premier pas porteur des droits à la liberté d'expression, à l'énonciation de l'opposition et à la tolérance d'une kyrielle d'opinions concurrentes, voire divergentes, autant de droits considérés acquis dans les démocraties contemporaines. F. P. Kasoma, par exemple, dans un article intitulé "The Role of Independent Media in Africa's Change to Democracy", se tourne particulièrement vers le rôle des médias privés à la fois dans l'instauration des débuts de processus de transitions démocratiques et dans la consolidation des nouvelles démocraties. D'une part la "renaissance démocratique" africaine du début des années quatre-vingt-dix aurait été impossible sans la contribution des médias non gouvernementaux et d'autre part les médias indépendants sont essentiels à la survie des tentatives démocratiques du continent. La contribution principale et essentielle des médias aux différents processus démocratiques est sans aucun doute leur capacité à dénoncer tout abus de pouvoir ou de fonds publics et toute instance de mauvaise gestion ou de corruption par les gouvernements en place, de façon à garantir une transparence dans la gestion de l'État<sup>36</sup>. Plus d'un politologue pense comme lui. R. Sandbrook, examinant lui aussi certaines consolidations démocratiques, affirme : "*It is difficult to conceive of any consolidated democracy which does not include a widely valued and efficacious party system and communication media. They constitute bellwethers of democracy*"<sup>37</sup>.

L'aspect informatif et formateur des médias est celui sur lequel G. Hermet s'attarde le plus. L'auteur choisit, dans son livre *Culture et Démocratie* de réfuter l'argument pensant la démocratie comme exclusivement réservée à certaines cultures occidentales et d'accorder une moindre importance au rôle de la radio comme forum d'expression des convictions populaires. Il se tourne plutôt vers l'inculcation des vertus civiques et politiques à l'aide

---

<sup>35</sup>. *Ibid.*

<sup>36</sup>. Kasoma, *op. cit.*, p. 547.

<sup>37</sup>. Sandbrook, *op. cit.*, p. 70.

des programmes radiophoniques. Ainsi, la démocratie peut-elle être potentiellement inculquée par l'école, les instances de la vie associative et la radio puisque cette dernière atteint le plus grand nombre d'individus<sup>38</sup>. De surcroît, la radio se voit aussi attribuer la tâche d'enrayer la violence politique, par exemple en suggérant des valeurs de tolérance et de respect d'autrui. Le rapport du sous-comité aux Affaires africaines du Sénat américain sur le rôle de la radio en Afrique accorde une grande importance à cette dernière comme outil capable de contrer les effets de la "hate radio"<sup>39</sup>. Il a en effet été suggéré que des émissions promouvant certaines valeurs essentielles à la démocratie et au respect de l'autre, telle la tolérance, devraient être diffusées pour parvenir à inculquer ces valeurs à la population, particulièrement dans des régions de l'Afrique en proie aux conflits ethniques, telle l'Afrique des Grands Lacs.

*"Increasingly, radio has become one of the most important ways of trying to resolve conflict, trying to create an atmosphere or a climate in which conflict can be resolved. The immense power of radio is clear. It has been shown, albeit destructively, by what happened with hate radio. What we try to do is produce programming that has the opposite effect. We try to counter hate radio and promote peace and reconciliation"*<sup>40</sup>.

En sus, il est fait mention du rôle de la radio à la fois pour stimuler et informer sur les débats publics, mais aussi pour informer les usagers de leurs droits constitutionnels et légaux, pour les aider à gérer les conflits, pour permettre la diffusion de délibérations politiques et pour encourager le dialogue<sup>41</sup>.

De lier ainsi la question des radios privées et le pluralisme radiophonique aux transitions démocratiques est-il adéquat ? Quelles sont implications des postulats de ces perspectives ? Leurs conclusions semblent-elles valides ? On retrouve chez ces auteurs, et chez bien d'autres, une préoccupation pour les avantages à court terme de la réduction du contrôle étatique de l'information avec l'instauration du pluralisme radiophonique. L'élargissement de l'espace de débat est vu comme la conséquence immédiate de la multiplication du nombre de stations de

---

38. Hermet, à trouver.

39. *Role of radio in Africa, op. cit.*, p. 6-7 et 10-11. On y insiste aussi beaucoup sur l'importance de fournir un training adéquat ainsi qu'une programmation dans plusieurs des langues locales pour permettre des informations aussi objectives que possible, p. 40.

40. *Ibid.*, p. 28.

41. *Ibid.*, p. 19-20.

radio qui leur permet d'offrir aux usagers des informations de meilleure qualité, mais leur offre aussi l'occasion de dénoncer les pratiques gouvernementales irresponsables, créant un site où il est possible pour les citoyens d'exprimer leurs insatisfactions ou leur désaccords vis-à-vis des choix politiques, honnêtes ou malhonnêtes, de leurs gouvernements. Les médias garantissent plus de transparence et permettent aux gouvernements de répondre de leurs actions : "*They [the media] may uncover and publicise political corruption, other abuses of power, and inept policies ; the consequent public furore should impel reform in official behaviour*"<sup>42</sup>.

Une telle approche du rapport entre gouvernants et gouvernés s'inscrit dans la mouvance des écrits à propos du potentiel de changement de la société civile, où la société devient en fait le principal lieu de changement politique légitime et où les institutions formant le tissu social en viennent à se voir attribuer une fonction éminemment politique, responsables des processus de transition politique. Cette description de la société civile s'inspire largement d'une analyse toquevillienne des relations entre gouvernants et gouvernés<sup>43</sup>, très répandue actuellement, tout en rejoignant les convictions de J. Habermas sur l'importance du rôle joué par la sphère publique dans les régimes démocratiques<sup>44</sup>. Ainsi conclut-on que les stations de radio, devenues nombreuses, offrent un support aux nouvelles démocraties en servant d'arène de débat neutre, présentant et opposant diverses opinions parfois incompatibles, donnant aux usagers les moyens de s'informer et de former leur compréhension des événements politiques, voire même de se mobiliser en coalitions pro-démocratie dans le cas d'un gouvernement tendant vers l'autoritarisme ou la corruption. Les radios communautaires quant à elles ont l'avantage de redonner la parole aux groupes subordonnés. Par ailleurs, ces auteurs s'intéressent aussi aux conséquences à plus long terme de la libéralisation des ondes, à l'inculcation de valeurs de tolérance en accord avec le fonctionnement démocratique, allant vers la création d'une culture politique démocratique où les citoyens sont mieux informés et participent

---

42. Sandbrook, *op. cit.*, p. 81.

43. Pour une critique de la conception dominante chez les Africanistes, voir EYoh, D. (1996). "From Economic Crisis to Political Liberalization : Pitfalls of the New Political Sociology for Africa". *African Studies Review*, vol. 39, n° 3 (décembre), p. 43-80.

44. Habermas, J. (tel que repris en 1996). "The Public Sphere". In : P. Marris et S. Thornham, dir., *op. cit.*, p. 55-59. Pour un excellent commentaire sur les problèmes de la conception de la sphère publique selon Habermas et le rôle politique des processus de communication se référer à Downing, J., *op. cit.*, p. 13-30.

à la vie politique<sup>45</sup>. La radio présente en effet la simultanéité d'écoute caractéristique d'un média de masse, jointe à une grande proximité, une intimité avec les auditeurs et un mode de fonctionnement dans l'immédiat. Le rôle d'intermédiaires, de médium pour permettre un processus d'inculcation de normes, de valeurs, de droits et de responsabilités essentielles au fonctionnement des démocraties contemporaines lui convient donc parfaitement. Ce travail sur les espaces politiques et sociaux des usagers et sur les perceptions qu'ils en ont, s'inscrit dans le même cadre que la fonction éducative qui fut attribuée à la radio par le passé.

D'emblée nous devons remarquer que ces analyses se fondent sur une vision partiellement passive des usagers qui, puisqu'ils sont en situation d'écoute et de réception de messages visant à l'apprentissage de la démocratie, ne semblent avoir pour marge de manoeuvre que l'assimilation de ces messages sans altération aucune de leur contenu. Lorsqu'il est question d'action, les comportements politiques des auditeurs sont eux aussi prédéterminés par le pluralisme radiophonique : les acteurs s'intéresseraient au politique uniquement pour exprimer leur désaccord sur l'administration de l'État et leur approbation pour un fonctionnement démocratique. Or, d'une part nous avons démontré en première partie que les nouvelles stations de radio, bien que privées, ne se complaisaient pas dans la critique excessive des gouvernements au pouvoir. Pourtant, tout comme il est postulé que les stations privées devraient automatiquement servir d'espace critique, ces raisonnements tiennent aussi pour certain que les citoyens saisiront automatiquement l'occasion d'exprimer leurs opinions politiques, voire leur désaccord avec les comportements des élus ou avec leurs politiques, si la chance leur en est offerte. Les auditeurs ne se limiteraient pas à l'expression de leur désaccord, mais participeraient même à la vie politique en agissant pour exiger des changements. D'autre part, le concept même de radio en tant que lieu de débat postule la neutralité du médium, comme si ce lieu était séparé du reste de la société, à l'abri des conflits et des tensions qui la traversent. L'espace radiophonique devient une arène de débat neutre à laquelle tous peuvent accéder également pour exprimer une pluralité d'opinion, en bref ce que P. C. Washburn nomme avec justesse "*a market place of ideas*"<sup>46</sup>. Mais tel n'est pas le cas : le message n'émerge pas dans

---

45. C'est d'ailleurs cette problématique qui fut explorée dans Daloz, J.-P. et Verrier-Fréchette, K. (1997). "Radio Pluralism : Instrument of Political Change ? Insights From Zambia". Présenté à la conférence *African Broadcast Culture : Radio and Public Life*. School of Oriental and African Studies, Londres, 12-13 juin.

46. Washburn, P. C., *op. cit.*, p. 647-676.

un vide, son articulation ne se fait pas à l'extérieur du champs du possible politique et sa réception, par les auditeurs, sera influencée par les perceptions actuelles<sup>47</sup>. Finalement, de simplifier à ce point le concept de l'espace de débat revient à retirer de l'analyse le pouvoir de l'État, pouvoir qui a une connotation particulièrement violente en Afrique noire, où la conception de l'État reste probablement très éloignée de la vision optimiste commune aux analyses politiques produites aux États-Unis<sup>48</sup>.

### **Logiques et dynamiques propres : le pluralisme radiophonique comme enjeu politique<sup>49</sup>**

Nous chercherons tout simplement ici à redonner une certaine importance au contexte dans lequel s'inscrit la multiplication des stations de radio pour identifier tant la participation de la libéralisation des ondes à la reformulation du politique que l'influence des dynamiques politiques sur le pluralisme radiophonique. En effet, si nous avons réussi à jeter certains doutes sur les postulats des politologues africanistes, il s'agit maintenant de nous tourner vers quelques images concrètes qui permettront de mieux illustrer l'importance du contexte dans lequel s'inscrivent les multiples dynamiques de changements et aussi d'expliquer que la radio n'est pas un outil de communication neutre transmettant des messages objectifs, mais bien un enjeu en soi, qui reflète la complexité des processus politiques à l'oeuvre actuellement.

Revenons tout d'abord sur le dernier point de notre discussion, à savoir l'aptitude de la radio à induire des changements sociaux ou politiques chez ses usagers. Ainsi voit-on un potentiel d'information politique certain avec la radiodiffusion d'émissions visant à enseigner la démocratie. Depuis toujours, la radio en Afrique noire s'est vu attribuer une fonction essentiellement éducative, où la notion de développement (et du rôle de la radio dans cette notion) dominait, que ce soit par les organisations internationales, telle l'UNESCO, ou par les chefs d'États africains impatients de mettre en scène l'État et d'éduquer leur population quant à l'idéologie étatique. Toute discussion sur l'importance de la radio

---

47. Ce débat eu lieu il y a longtemps déjà. Voir l'article classique de Hall, S. (tel que repris en 1996). "Encoding - Decoding". In : P. Marris et S. Thornham, dir., *op. cit.*, p. 41-49.

48. Downing, J., *op. cit.*, p. 22.

49. Le choix des exemples présentés dans cette section est entièrement arbitraire et repose uniquement sur l'intérêt des informations accessibles au sujet des secteurs audiovisuels et de la radiodiffusion dans certains pays.

en Afrique noire commence d'ailleurs généralement par une remarque sur les avantages géographiques de ce médium : la radio serait le meilleur moyen de communication pour atteindre le plus grand nombre d'individus. Le bilan des tentatives éducatives est néanmoins plus qu'ambigu.

A la fin des années soixante, l'UNESCO supporta financièrement de nombreux projets de développement où les médias, tout particulièrement la radio à cause de son importante audience potentielle, offraient un moyen de rattraper rapidement le retard de certains pays en matière d'instruction<sup>50</sup>. Ainsi, l'usage de la technologie moderne semblait garantir le succès à la fois des projets en eux-mêmes et des modifications des comportements individuels<sup>51</sup>. Les résultats obtenus par l'UNESCO ne furent jamais à la hauteur des espoirs. Ainsi, on ne saurait mieux illustrer à la fois les visées de transformations socio-économiques des États africains et l'ambivalence des résultats obtenus que par cette remarque acerbe d'un directeur de station au Libéria qui, après avoir constaté que la programmation destinée à changer certains comportements avait échoué, s'exclama qu'il serait maintenant forcé de : "*go out to the villages to find out why the people don't do what we tell them*"<sup>52</sup>. Autre action aux résultats mitigés : la fréquence des retransmissions de discours présidentiels dans quasi tous les États africains. Ici encore, on retrouve une croyance ferme en l'aptitude de la radio à mener à bien un processus d'inculcation délibéré. G. Mytton, dans *Mass Communication in Africa*, montre l'importante part de la programmation des radios gouvernementales allouée aux leçons sur l'humanisme de K. Kaunda en Zambie, ou encore à l'idéologie de Nyerere en Tanzanie ou, plus généralement, allouée à la retransmission directe des discours présidentiels. Pourtant, il précise aussi que, dans le cas de la Zambie, les émissions traitant de l'Humanisme de Kaunda étaient les moins populaires, loin derrière les émissions musicales, les programmes incluant des avis pour les amoureux, la programmation sur des sujets de développement, ou encore les histoires traditionnelles : "*The radio cannot demand that we listen to it. Although most professional broadcasters*

---

50. Tudesq, A.-J. (1983), *op. cit.*, p. 5, 164-167 et (1991), *op. cit.*, p. 12.

51. West, H. G. et Fair, J. E. (1993), *op. cit.* On se souviendra aussi de l'article bien connu de M. McLuhan dont le titre résume parfaitement l'essence de la relation entre technologie moderne et message : "The Medium is the Message". McLuhan, M. (tel que repris en 1996). "The Medium is the Message". In : P. Marris et S. Thornham, dir., *op. cit.*, p. 30-34.

52. Bourgault, L. M. (1995). *Mass Media in Sub-Saharan Africa*. Bloomington et Indianapolis : Indiana University Press, p. 49.

*know this, governments tend to ignore the point*"<sup>53</sup>. Les usagers, nous sommes forcés de l'admettre, auront toujours le choix de tout simplement baisser le volume de l'appareil, voire même de l'éteindre.

Par ailleurs, l'exemple le plus fréquemment employé pour démontrer l'impact direct des programmes radiophoniques sur les usagers reste le cas du génocide rwandais, où la *Radio-Télévision libre des mille collines* (RTML) semble avoir joué un rôle prépondérant dans l'orchestration du génocide. Dans *Broadcasting against Genocide : Censorship, Propaganda and State Sponsored Violence in Rwanda 1990-1994*, les auteurs soutiennent cette thèse, affirmant par ailleurs que les animateurs de la radio (et ses fondateurs et ses actionnaires), non contents de créer un climat propice au génocide, suscitérent, encouragèrent et organisèrent des massacres<sup>54</sup>. Il ne s'agit pas ici de douter de l'ampleur du génocide et de la guerre civile, ou du rôle de la RTML dans l'orchestration logistique de massacres. RTML fut établie par les mêmes factions politiques que celles qui déclenchèrent le génocide, et qui s'attachèrent de surcroît à présenter une interprétation alternative de l'histoire du Rwanda, version légitimant la polarisation des relations inter-ethniques. Ainsi, les massacres incités par RTML s'inscrivirent dans une logique politique plus vaste, où le processus d'exacerbation des tensions ethniques ne se limite pas aux propos d'une seule station, aussi extrémiste fut-elle, mais sont liés à des enjeux d'ordre géostratégique, d'ordre politique (domination d'un groupe sur un autre, hégémonie politique), d'ordre symbolique (narration historique s'imposant comme légitime et vraie), d'ordre matériel (accès au pouvoir économique, aux ressources matérielles ou aux biens fonciers). R. Fardon en vient donc à écrire :

*"Grosso modo l'argument est ici que la RTML a certainement coordonné les tueries alors que celles-ci étaient déjà bien engagées (...) Ce dont le Rwanda avait besoin, c'était d'un plus grand pluralisme bien réglementé en matière de diffusion médiatique et donc d'une réforme en ce sens plaçant et les stations publiques et les stations privées sous le contrôle d'un organisme indépendant. Tout au contraire le Rwanda hérita de la RTML, établie par les mêmes factions politiques que celles qui planifièrent le génocide. En conséquence, il s'agissait d'un élément du complot*

---

<sup>53</sup>. Mytton, G. (1983). *Mass Communication in Africa*. Londres : Edward Arnold, p. 91-94.

<sup>54</sup>. International centre against censorship (1996). *Broadcasting Against Genocide : Censorship, Propaganda and State Sponsored Violence in Rwanda 1990-1994*. Londres : Article 19.

*et d'un symbole de la décomposition de l'État rwandais ; bref, d'un symptôme plutôt que de la maladie elle-même*"<sup>55</sup>.

Cet exemple illustre non seulement que la radio n'opère pas dans un vide, mais aussi que le pluralisme radiophonique n'est pas automatiquement positif : certaines de ses conséquences, même involontaires, peuvent être négatives lorsqu'il ne s'accompagne pas d'un cadre juridique approprié.

Les stations privées de type communautaire sont certainement les principales à gonfler le nombre de radio privées en Afrique noire. Ainsi au Mali on en compte plus d'une soixantaine<sup>56</sup>, alors qu'au Bénin elles sont parmi les seules à avoir été acceptées par le gouvernement. L'engouement actuel pour les radios privées communautaires transperce dans beaucoup d'analyses, puisqu'elles auraient l'avantage de favoriser un modèle de radiodiffusion plus apte à satisfaire les besoins des usagers<sup>57</sup>, en contact avec les réalités locales et favorisant une prise de parole capable de devenir un moyen "d'empowerment" pour des communautés généralement exclues d'un processus politique verrouillé ou pour des groupes sociaux, femmes et jeunes, relégués en position subordonnée. Ainsi pense-t-on qu'une telle proximité fait des radios communautaires un site de débat et de formation d'opinions publiques privilégié. Mais puisque la domination des processus de communication est un enjeu, peu importe s'il s'agit du secteur public, privé ou communautaire, les radios communautaires ne sont pas à l'abri des luttes locales pour le pouvoir. Par exemple, depuis 1994 les radios locales de type communautaire sont encouragées au Bénin. Pourtant, comme l'a démontré l'analyse de T. Grätz présentée lors de la conférence "*African Broadcast Culture*" à la *School of Oriental and African Studies* (SOAS), l'implantation d'une radio communautaire locale dans la région de Tanguiéta (nord Bénin) illustre bien à la fois les dynamiques du micro-politique, où les intérêts des notables locaux sont très rapidement parvenus à voir en la radio une ressource symbolique importante, et les interactions entre la scène politique locale et nationale<sup>58</sup>. La radio rurale locale Tanguiéta est un exemple parfait de station communautaire : elle

<sup>55</sup>. Fardon, R. (1997). Compte-rendu de : International center against censorship (1996). *Ibid.* In : *Politique Africaine*, vol. 65, mars, p. 160.

<sup>56</sup>. Reporters sans frontière, *op. cit.*, p. 82.

<sup>57</sup>. Carver, R. (1995). "Trends and Themes in African Broadcasting". In : *op. cit.*, p. 21.

<sup>58</sup>. Gratz, T. (1997) "New Local Radio Stations in African Languages and The Process of Political Transformation in the Republic of Benin : The Case of *Radio Rurale Locale Tanguiéta* (Northern Benin)". Présenté à la conférence *African Broadcast Culture : Radio and Public Life*. School of Oriental and African Studies, Londres, 12-13 juin.

est indépendante de l'État et de tout intérêt commercial, tout en visant uniquement à desservir la population locale dans les six langues parlées dans la région. L'auteur démontre pourtant que la proximité de la station par rapport aux besoins des habitants de la région n'a pas empêché plusieurs conflits de nature politique d'émerger entre les différentes communautés locales au sujet de sa localisation, des ressources et des langues dominant la programmation de la radio. Si l'on se tourne vers le cas d'une station communautaire voisine, Banikoara, nous voyons que le président de cette station empocha prestige et revenus supplémentaires grâce à sa nouvelle position.

Ainsi, en général, pour les acteurs politiques en position d'intermédiaires entre le niveau local et la scène nationale, les radios locales s'avèrent utiles dans les stratégies de mobilisation d'une base selon des critères socio-linguistiques. Aussi, il est possible d'imaginer dans quelle mesure la mise sur pied de radios locales est aussi un enjeu politique dans la formation des identités locales et l'usage des langages locaux. Alors que plusieurs surent utiliser l'instauration du multipartisme comme ressource politique, certains allant même jusqu'à pousser la logique multipartiste jusqu'au bout - on pense particulièrement au remarquable retour de Kérékou - l'instauration d'un pluralisme radiophonique ouvre la porte à une nouvelle ressource (symbolique et matérielle) politique significative : la communication. Les usagers, quant à eux, sont certainement mieux en mesure de faire entendre leur voix et une pluralité de voix, mais ce serait tomber dans un excès de populisme que de limiter une quelconque analyse à ce constat, sans l'inscrire dans les dynamiques propres au champ politique, matériel et symbolique, national.

Pour terminer, nul exemple ne peut mieux appuyer cet énoncé que les enjeux politiques au cœur des récents changements survenus à la *South African Broadcasting Corporation* (SABC)<sup>59</sup>. À l'annonce des élections de 1994, la SABC, jusque là partie intégrante de la *Total Strategy*, stratégie de propagande du *National Party* (NP), et très liée à ce dernier

---

<sup>59</sup>. De toute évidence, la SABC n'est pas une station privée. Devrions-nous l'exclure pour autant ? Elle est parmi les stations à produire des informations de bonnes qualités et à s'être autonomisée de l'État (avec un cadre juridique qui lui donne plus de liberté qu'il n'en est offert à bien des stations privées à la merci de l'État), sans pour autant tomber dans l'autre extrême, à savoir la transmission d'émissions limitées au divertissement et concentrées uniquement sur la musique. Soulevons aussi la question de la validité de la dichotomie public-privée lorsqu'il est question de la qualité des informations produites. Sur ce débat, se référer à l'article très intéressant de Washburn, P. C., *op. cit.*, qui démontre, dans le cas des États-Unis, l'homogénéité des informations transmises peu importe le statut des stations de radio et de télévision ; et à Carver, R. (1995). "Trends and Themes in African Broadcasting". In : *op. cit.*

(grâce à des liens informels entre le *Broederbond*, le *National Party* et la *Dutch Reform Church* : plusieurs des cadres supérieurs à la SABC étaient aussi membres du *Broederbond*), se trouva confrontée à la question de la couverture impartiale des récents développements politiques<sup>60</sup>. La corporation se devait de dépasser son attitude partisane antérieure, de façon à établir la crédibilité de ses informations<sup>61</sup>. Mais la réforme de la SABC se fit à l'intérieur d'un contexte bien précis : le cadre politico-légal y joua un rôle majeur. En effet, une "*Independent Broadcasting Authority*" fut mise en place, responsable non seulement de l'allocation des fréquences pour les radios privées et communautaires, mais aussi de nommer le bureau de la SABC, d'entendre les plaintes contre la corporation ou tout autre "broadcaster" et de déterminer l'équilibre entre le nombre de stations privées et publiques<sup>62</sup>. De tels pouvoirs sont le résultat d'un compromis politique : connaissant le pouvoir potentiel de la radio pour l'avoir lui-même utilisé à des fins de propagande, De Klerk ne voulait pas octroyer à l'*African National Congress* (ANC) un trop grand contrôle sur la SABC, alors que l'ANC s'était refusé à laisser le NP contrôler la corporation pendant la période électorale<sup>63</sup>. Le bilan des diverses tentatives de remaniements idéologiques, structurels et pratiques ne semblent pas satisfaire tous les analystes<sup>64</sup>, mais il n'en reste pas moins qu'en un court laps de temps l'image de la radiodiffusion sud-africaine fut radicalement altérée :

*"If the MMP [Media Monitoring Project] is correct to point out how little has changed in the priorities, structure and vocabulary of the SABC, it would be misleading to suggest that there have been no change at all. The opposite point of view is put by Max du Preez, a former editor of the radical weekly Vrye Weekblad, five times convicted of subversion and then appointed television presenter in the run-up to the elections. He says that the SABC is 'the only place where the new South Africa has really*

---

60. Carver, R. (1995). "South Africa". In : *op. cit.*, p. 77. Sur la question de l'intervention directe du gouvernement dans les affaires de la SABC, voir le même auteur et aussi Teer-Tomaselli, R. (1995). "Moving Towards Democracy : The South African Broadcasting Corporation and the 1994 Election". *Media, Culture and Society*, vol. 17, p. 577-601.

61. Teer-Tomaselli, R., *op. cit.*, p. 579.

62. CARVER, R. (1995). "South Africa". In : *op. cit.*, p. 91-92.

63. *Ibid.*, p.93-94.

64. Sur la question de la nécessité et du succès des réformes structurelles à la SABC, Carver note : "*The structure of SABC radio, therefore, remains a framework within which apartheid divisions are perpetuated. Like television, radio stations are divided ethnically and ideologically, as well as linguistically. Moreover, black communities are receiving news which is gathered almost exclusively by white journalists*". *Broadcast Monitoring Project*, tel que repris dans *Ibid.*, p. 84.

*happened. It's the voice of the people. Now we can do what we did before but to an audience of millions. This is true public broadcasting*"<sup>65</sup>.

En guise de conclusion, étoffons simplement notre analyse de deux commentaires additionnels. Il est quelque peu ironique que la justification principale à l'emprise des États africains sur la radiodiffusion ait été pendant plusieurs années le développement et l'éducation de leurs populations, alors que la raison évoquée pour la libéralisation des ondes est aussi le développement de la démocratie et l'éducation aux valeurs indispensables à son bon fonctionnement. Ces "développements" sont-ils synonymes ? Alors, comme l'affirme J. Tudesq : "La relation entre media et développement est affirmée plus que démontrée depuis plus de trente ans"<sup>66</sup> Peu importe néanmoins les similitudes et les différences de ces "développements", ils partagent un *telos* : les moyens politiques et économiques, où les médias de communications de masse jouent un rôle prépondérant, mis en place pour procéder aux reconfigurations des espaces locaux indiquent un idéal à atteindre. Ainsi la radio en vient-elle à être perçue comme capable d'induire la démocratie, alors que tout exemple d'ingérence des États africains est traité comme la preuve d'un échec des consolidations démocratiques. Cette approche ne fait que nier aux médias leur contribution réelle : "*Alternative media of numerous kinds should be seen as both the interior dialogue and outward self-expression of political movements engaged in the transition and consolidation processes, and thus as central to any understanding of the movement process itself*"<sup>67</sup>.

Les médias, et particulièrement la radio, sont des acteurs cruciaux dans les luttes de pouvoir, et les transitions politiques, plutôt que de minimiser cette donnée, ne l'ont qu'accentuée. Si la parole n'est pas octroyée, elle se négocie et quelquefois se gagne, au pris d'une lutte. En second lieu, dans un continent connu pour son extraversion<sup>68</sup> et la capacité de ses populations à échapper aux modes de domestication économiques, politiques et sociaux<sup>69</sup>, il serait présomptueux de penser que le message de la modernité pourrait échapper à un retravail sur son sens, à un exercice d'appropriation par les usagers pour octroyer au message une signification nouvelle. Les radios servent certainement à relier l'Afrique

---

<sup>65</sup>. *Ibid.*, p. 88.

<sup>66</sup>. TUDESQ, A.-J. (1991), *op. cit.*, p. 11.

<sup>67</sup>. Downing, J., *op. cit.*, p. 30.

<sup>68</sup>. Bayart, J.-F. (1989). *L'État en Afrique: La politique du ventre*. Paris : Fayard.

<sup>69</sup>. Mbembe, A. (1992). "Provisional Notes on the Postcolony". *Africa*, 61, 1, 3-37.

noire au temps mondial, à introduire des connaissances et des représentations partagées simultanément en tous points du globe, représentations qui se retrouveront dans les perceptions des événements historiques, politiques et culturels<sup>70</sup>. Pourtant, déjà les stations de radio en elles mêmes disposent d'une marge de réinterprétations des messages qu'elles transmettent, alors que les auditeurs ont encore plus de liberté. Il existe donc une *relation* entre les systèmes de significations et les messages captés, relation où il est octroyé aux messages une connotation correspondant aux contextes historiques dans lesquels ils sont reçus.

## Bibliographie

- ANSU-KYEREMEH, K. (1992). "Cultural Aspects of Constraints on Village Education by Radio". *Media, Culture and Society*, vol. 14, p. 111-128.
- ARTICLE 19 et INDEX ON CENSORSHIP (1995). *Who Rules the Airwaves ? Broadcasting in Africa*. Londres : Article 19.
- BAYART, J.-F. (1989). *L'État en Afrique: La politique du ventre*. Paris: Fayard.
- BRAKO, A. et MAJA-PEARCE, A. (1993). "Ghana : le pluralisme radiophonique. In INSTITUT PANOS PARIS et UNION DES JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST, *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, tome 2. Paris : L'Harmattan, p. 73-93.
- (1993). "Nigéria : le pluralisme radiophonique. In INSTITUT PANOS PARIS et UNION DES JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST, *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, tome 2. Paris : L'Harmattan, p. 36-61.
- BOURGAULT, L. M. (1995). *Mass Media in Sub-Saharan Africa*. Bloomington et Indianapolis : Indiana University Press.
- CARVER, R. (1995). "South Africa". In ARTICLE 19 et INDEX ON CENSORSHIP. *Who Rules the Airwaves ? Broadcasting in Africa*. Londres : Article 19, p. 76-98.
- (1995). "Trends and Themes in African Broadcasting". In ARTICLE 19 et INDEX ON CENSORSHIP. *Who Rules the Airwaves ? Broadcasting in Africa*. Londres : Article 19, p. 5-22.
- COLLINS, R., dir. (1986). *Media, Culture and Society : A Critical Reader*. Londres : Sage Publications.

---

<sup>70</sup> Daloz, J.-P. (1997). "Le temps mondial au sud du Sahara : des représentations à la ressource politique". In : Z. Laïdi, dir. *Le temps mondial*. Bruxelles : Éditions Complexe, p. 143-167.

- DALOZ, J.-P. (1997). "Le temps mondial au sud du Sahara : des représentations à la ressource politique". In Z. Laïdi, dir. *Le temps mondial*. Bruxelles : Éditions Complexes, p. 143-167.
- DALOZ, J.-P. et VERRIER-FRÉCHETTE, K. (1997). "Radio Pluralism : Instrument of Political Change ? Insights From Zambia". Présenté à la conférence *African Broadcast Culture : Radio and Public Life*. School of Oriental and African Studies, Londres, 12-13 juin.
- DOWNING, J. (1996). *Internationalizing Media Theory : Transition, Power, Culture : Reflections on Media in Russia, Poland and Hungary 1980-95*. Londres : Sage Publications.
- EYOH, D. (1996). "From Economic Crisis to Political Liberalization : Pitfalls of the New Political Sociology for Africa". *African Studies Review*, vol. 39, no. 3 (décembre), p. 43-80.
- FARDON, R. (1997). Compte-rendu de : INTERNATIONAL CENTER AGAINST CENSORSHIP (1996). *Broadcasting against Genocide : Censorship, Propaganda and State Sponsored Violence in Rwanda 1990-1994*. In : *Politique Africaine*, vol. 65, mars.
- GRATZ, T. (1997) "New Local Radio Stations in African Languages and The Process of Political Transformation in the Republic of Benin : The Case of *Radio Rurale Locale Tanguiéta* (Northern Benin)." Présenté à la conférence *African Broadcast Culture : Radio and Public Life*. School of Oriental and African Studies, Londres, 12-13 juin.
- HABERMAS, J. (tel que repris en 1996). "The Public Sphere". In P. MARRIS et S. THORNHAM, dir. *Media Studies : A Reader*. Edinbourg : Edinburgh University Press, p. 55-59.
- HALL, S. (tel que repris en 1996). "Encoding - Decoding". In P. MARRIS et S. THORNHAM, dir. *Media Studies : A Reader*. Edinbourg : Edinburgh University Press, p. 41-49.
- HERMET, G. (199?). *Culture et démocratie*.
- INTERNATIONAL CENTRE AGAINST CENSORSHIP (1996). *Broadcasting Against Genocide : Censorship, Propaganda and State Sponsored Violence in Rwanda 1990-1994*. Londres : Article 19.
- INSTITUT PANOS PARIS et UNION DES JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST (1993). *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, tomes 1 et 2. Paris : L'Harmattan.
- KASOMA, F. P. (1995). "The Role of the Independent Media in Africa's Change to Democracy". *Media, Culture and Society*, vol. 17, p. 537-555.
- KATZ, E. et WEDELL, G. (1977). *Broadcasting in the Third World : Promise and Performance*. Cambridge : Harvard University Press.

- LAKE, R. (1993). "Burkina Faso : pluralisme radiophonique". In INSTITUT PANOS PARIS et UNION DES JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST, *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, tome 1. Paris : L'Harmattan, p. 16-52.
- (1993). "Mali : le pluralisme radiophonique". In INSTITUT PANOS PARIS et UNION DES JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST, *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, tome 2. Paris : L'Harmattan, p. 1-35.
- (1993). "Niger : le pluralisme radiophonique". In INSTITUT PANOS PARIS et UNION DES JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST, *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, tome 2. Paris : L'Harmattan, p. 94-107.
- LY, S. (1993). "Sénégal : Le pluralisme radiophonique". In INSTITUT PANOS PARIS et UNION DES JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST, *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, tome 1. Paris : L'Harmattan, p. 104-130.
- MAJA-PEARCE, A. (1995). "Kenya". In ARTICLE 19 et INDEX ON CENSORSHIP. *Who Rules the Airwaves ? Broadcasting in Africa*. Londres : Article 19, p. 33-39.
- (1995). "Uganda". In ARTICLE 19 et INDEX ON CENSORSHIP. *Who Rules the Airwaves ? Broadcasting in Africa*. Londres : Article 19, p. 106-113.
- (1995). "Zambia". In ARTICLE 19 et INDEX ON CENSORSHIP. *Who Rules the Airwaves ? Broadcasting in Africa*. Londres : Article 19, p. 114-122.
- (1995). "Zimbabwe". In ARTICLE 19 et INDEX ON CENSORSHIP. *Who Rules the Airwaves ? Broadcasting in Africa*. Londres : Article 19, p. 123-132.
- MARRIS, P. et THORNHAN, S., dir. (1996). *Media Studies : A Reader*. Edinbourg : Edinburgh University Press.
- MBEMBE, A. (1992). "Provisional Notes on the Postcolony. *Africa*, 61, 1, 3-37.
- MCLUHAN, M. (tel que repris en 1996). "The Medium is the Message". In P. MARRIS et S. THORNHAM, dir. *Media Studies : A Reader*. Edinbourg : Edinburgh University Press, p. 30-34.
- MYTTON, G. (1983). *Mass Communication in Africa*. Londres : Edward Arnold.
- PEASE, E. C et DENNIS, E. E. dir. (1995). *Radio the Forgotten Medium*. New Brunswick N. J. : Transaction Publishers.
- REPORTERS SANS FRONTIÈRES (1997). *Rapport 1997 : La liberté de la presse dans le monde*. (Avec le soutien du journal *Le Monde*). Paris : Reporters sans frontières.
- ROLE OF RADIO IN AFRICA. (1996). Hearing Before The Subcommittee on African Affairs of The Committee on Foreign Relations. United States Senate. March 28, 1996. Washington : U.S. Government Printing Office.

- SANDBROOK, R. (1996). "Transitions Without Consolidation : Democratization in Six African Cases". *Third World Quarterly*, vol. 17, n° 1, p. 69-87.
- SENNITT, A. G., dir. (1996). *World Radio TV Handbook*, vol 50. Pays-Bas : Billboard Books.
- SHARFSTEIN, D. J. (1995). "Radio Free Ghana". *Africa Report*, vol. 40, n° 3, mai-juin.
- SIBONGO, D. et LUSH, D. (1996). *So This Is Democracy? State of The Media In Southern Africa 1996*. Namibia : The Media Institute of Southern Africa (MISA).
- TEER-TOMASELLI, R. (1995). "Moving Towards Democracy : The South African Broadcasting Corporation and the 1994 Election". *Media, Culture and Society*, vol. 17, p. 577-601.
- SPITULNIK, D. (1994). "Radio Cycles and Recyclings in Zambia : Public Words, Popular Critiques and National Communities". *Passages*, vol. 8, p. 10-12.
- TUDESQ, A.-J. (1983). *La radio en Afrique noire*. Paris : Éditions A. Pedone.
- (1991). "Avant-Propos". *Mondes en développement*, tome 19, n° 73, Information et média en Afrique noire, p. 9-10.
- (1991). "Média et développement en Afrique noire : Enjeux et réalités". *Mondes en développement*, tome 19, n° 73, Information et média en Afrique noire, p. 11-20.
- VITTIN, T. (1993). "Bénin : Le pluralisme radiophonique". In INSTITUT PANOS PARIS et UNION DES JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST, *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, tome 1. Paris : L'Harmattan, p. 3-15.
- (1993). "Côte d'Ivoire : Le pluralisme radiophonique". In INSTITUT PANOS PARIS et UNION DES JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST, *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, tome 1. Paris : L'Harmattan, p. 67-85.
- (1993). "Togo : Le pluralisme radiophonique". In INSTITUT PANOS PARIS et UNION DES JOURNALISTES D'AFRIQUE DE L'OUEST, *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, tome 1. Paris : L'Harmattan, p. 131-146.
- WALSH, G. (1996). *The Media in Africa and Africa in the Media : An Annotated Bibliography*. London : Hans Zell Publishers.
- WASHBURN, P. C. (1995). "Democracy and Media Ownership : A Comparison of Commercial, Public and Government Broadcast News". *Media, Culture and Society*, vol. 17, p. 647-676.
- WEST, H. G. et FAIR, J. E. (1993). "Development Communication and Popular Resistance in Africa : An Examination of the Struggle over Tradition and Modernity Through Media". *African Studies Review*, vol. 36, n° 1, p. 91-114.

